

<b>AGENT D'ENTRETIEN</b>
--------------------------

Rapprochement métier CNFPT : N° 02/C/14 – agent d'entretien

**CADRE D'EMPLOIS**

---

Adjoint Technique.

**SERVICE D'AFFECTATION**

---

Service Entretien et Hygiène des Locaux.

**MISSIONS**

---

Effectue seul ou en équipe l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité.

**POSITION HIERARCHIQUE**

---

Agent placé sous l'autorité du responsable de secteur.

**RELATIONS FONCTIONNELLES :**

---

**Relations internes principalement avec :**

- Le responsable de service.
- Les encadrants du service.
- Les agents du service.

**Relation externes principalement avec :**

- Les Responsables des sites, les utilisateurs.
- Le personnel des autres services.
- Les usagers des sites.

**PRINCIPALES RESPONSABILITES OU TACHES :**

---

- Assure des prestations de qualité suivant le cahier des charges du site. Autonomie limitée à l'exécution. Responsabilité dans l'utilisation du matériel
- Respect des mesures et des règles d'hygiène et de sécurité sur les sites.
- Réalise avec soin le travail demandé.
- Il gère avec rigueur les produits d'entretien mis à sa disposition ainsi que le maintien en état du matériel.
- Garant du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels et produits.
- Travail défini, contrôlé, évalué par son responsable.

## **COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

---

### **Professionnelles :**

#### Nettoyage des locaux

- Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites.
- Manipuler et porter des matériels et des machines.
- Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter.
- Lire les étiquettes et respecter les consignes d'utilisation.
- Dépoussiérer, aspirer, balayer, laver, désinfecter des locaux et des surfaces.
- Identifier les différents matériaux.
- Respecter les conditions d'utilisation des produits.
- Différencier les produits acides et alcalins.

#### Tri et évacuation des déchets courants

- Changer les sacs poubelles. Nettoyer les containers.
- Opérer le tri sélectif.
- Répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés.

#### Contrôle des locaux

- Vérifier l'état de propreté des locaux et adapter la prestation en fonction.
- Identifier les surfaces à désinfecter.
- Respecter la discrétion requise, lors des interventions dans les locaux occupés.
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler à son responsable.
- Assurer la vérification des cours avant l'arrivée des élèves.

#### Matériel et produits

- Nettoyer les matériels et les machines après usage.
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation.
- Vérifier la quantité et la qualité des produits et consommables.
- Réaliser les commandes de produits nécessaires.

#### Lavage du linge

- Assurer l'entretien du linge

### **Personnelles :**

- Capacité d'organisation
- Savoir s'adapter à des postes, des équipes, des locaux et des horaires différents.
- Disponibilité et réactivité.
- Très grande discrétion et diplomatie.
- Capacité à travailler en équipe.
- Réaliser un travail soigné.

## **CONTRAINTES ET DIFFICULTES DU POSTE**

---

- Travaille seul ou en équipe. Déplacements à l'intérieur du site d'intervention ou sur plusieurs lieux différents.
- Horaires réguliers ou décalés, généralement compatibles avec des emplois à temps partiel.
- Lors des périodes de congés, des changements ponctuels de planification d'horaires et de secteur peuvent s'opérer.
- L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics, etc.) ou en dehors des heures de travail de l'établissement concerné.
- Un comportement peu aimable dans la relation aux usagers peut nuire à l'image de la collectivité.
- Une erreur dans les processus de nettoyage peut entraîner la dégradation de matériel (textiles, revêtements, mobiliers, équipements, etc.), voire une intoxication.
- Pénibilité physique : station debout prolongée.
- Obligation du port des EPI et des vêtements professionnels adaptés.
- Manipulation de produits chimiques

## **LIEU DE TRAVAIL ET HORAIRES**

---

### Lieu d'embauche :

Directement sur le site désigné par son supérieur hiérarchique.

### Horaires :

En fonction du temps de travail hebdomadaire de l'agent, du lundi au vendredi sur une plage horaire de 6 h à 19 h.

En fonction des besoins des sites des interventions planifiées le samedi matin.

### Congés :

Les périodes de congés devront être programmées en fonction des besoins du service.

## **AVANTAGES LIES AU POSTE**

---

IFSE GROUPE 3

CNAS COSeL

Participation employeur mutuelle labellisée

Prise en charge maintien de salaire

Titre repas